

INTERPELLATION

des députés Jean-Luc Addor, UDC, German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël Bourgeois (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant chaque voix compte: dans combien de temps? (11.09.2012) 6.028 (en collaboration avec le DFIS)

La Constitution cantonale prévoit que toute initiative populaire doit être soumise au vote du peuple dans les trois ans qui suivent son dépôt. Ce délai n'est prolongeable, et encore que par une décision du Grand Conseil, que d'un an au plus (art. 100 al. 2 Cst. cant.).

L'initiative populaire «chaque voix compte» a été déposée le 6 décembre 2010, munie de 6'681 signatures valables. Le 12 avril 2012, la COJU a transmis l'initiative au Conseil d'Etat avec un préavis de recevabilité. Il a fallu deux courriers, le premier du 21 juin 2012 (demeuré sans réponse), puis un second du 21 août 2012 pour qu'enfin, le 22 août 2012, le Conseil d'Etat fasse savoir au comité d'initiative qu'il saisirait le Grand Conseil... dans les délais fixés par l'article 117 LOCRP, soit dans un délai d'un an, délai qui pourrait fort bien nous conduire jusqu'en avril 2013, deux ans et demi après le dépôt de l'initiative.

Conclusion:

1. Le Conseil d'Etat a-t-il dès lors l'intention, contrairement à ce qu'il a fait pour d'autres initiatives, tout simplement par respect pour les citoyens signataires de l'initiative et pour la démocratie en général, de respecter la Constitution et, si oui, dans quel délai s'engage-t-il à saisir effectivement le Parlement de l'initiative «chaque voix compte»?
2. Les arrêts récents et concordants que le TF a rendus pour ce qui concerne les cantons de Nidwald, Zoug et Schwyz pour déclarer anticonstitutionnels des systèmes électoraux analogues au système valaisan ne devraient-ils pas inciter le Conseil d'Etat à proposer rapidement des changements constitutionnels et légaux, le cas échéant à traiter avec célérité l'initiative «chaque voix compte», avant que le TF ne déclare le système valaisan lui aussi anticonstitutionnel?

Sion, le 11 septembre 2012
(09h51)

Jean-Luc Addor, député, UDC
German Eyer, député,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Gaël Bourgeois, député (suppl.),
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Raymond Borgeat, député,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
et cosignataires